



Janvier 2010

LOU SIGALENC

Bulletin municipal d'information de la mairie de Sigale

7, place de l'église - 06910 Sigale tél : 04 93 05 83 52 fax : 04 93 05 60 26 mairie-sigale@wanadoo.fr

S	Page 1	Le mot du maire
O	Page 2	L'état civil
M	Page 3	Formulaire état civil
M	Page 4	Plaques de rues / Projets divers
A	Page 5	Retour sur image
I	Page 6	Ruines / Démarches pour travaux
R	Page 7	Expression de la minorité
E	Page 8	Voeux

Ceci est votre journal.

*Il est la mémoire de notre
village.*

Il est à votre disposition.

*Pour qu'il puisse continuer à
exister, tous vos articles sont
les bienvenus.*

*Ils paraîtront ainsi dans le
Sigalenc. Vous pouvez les
déposer à la mairie. Merci pour
votre participation active.*

*Bonne Année
2010*

Chers amis, notre petit village est entré dans l'hiver avec un peu plus de calme que l'année dernière. En effet pas de gros travaux, mais un certain nombre d'aménagements et de petites réalisations qui devraient améliorer le quotidien. Nous venons récemment de mettre en place une bordure sous le rocher à l'entrée du village qui recevra bientôt des plantes grimpantes afin de végétaliser cette zone et de cacher les grillages de protection qui ne sont pas très esthétiques. La municipalité a acheté un ordinateur couplé d'un scanner et d'un disque dur externe afin de copier les anciennes photos de notre village qui pourront ensuite être mises à la disposition de tous et surtout éviter de disparaître comme ce fut le cas lors de l'exposition de Danièle et Chouchou. Aussi je lance un appel à vous tous qui avez des vieilles photos de lieux sigalois, de fêtes, de groupes ou d'anciennes cartes postales. Faites les parvenir à la mairie en prêt pour que nous puissions conserver cette mémoire du passé. Nous sommes également en ce moment en train de travailler avec les services de la Médiathèque départementale afin d'aménager les locaux de l'agence postale communale pour en faire un véritable espace de convivialité à votre service, qui sera ouvert tous les matins avec un accès à internet et puis, et ce sera une nouveauté, la mise à disposition d'une cédéthèque de 250 disques qui améliorera encore l'offre culturelle de ce lieu. En dehors des habituelles manifestations, nous ferons au printemps un apéritif d'honneur au vieux pont de Sigale pour fêter les 150 ans du rattachement du comté de Nice à la France, en principe le samedi 17 avril et si le temps le permet, pourquoi pas, un pique nique sur place. Je voulais dans ce mot remercier les organisatrices du téléthon et l'ASSTL qui ont permis de récolter 900 euros grâce à la générosité de chacun d'entre vous lors d'une belle journée de convivialité autour d'un grignotage sur la place et d'un sympathique loto. Pour finir, je tenais à vous signaler que la CCVE a décidé d'ouvrir la déchetterie de Roquestéron du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Il n'y aura donc plus d'excuses pour ne pas y aller. J'espère que nous ne verrons plus les dépôts d'encombrants à Font Gaillarde à l'embranchement d'Aiglun comme ce fut le cas par le passé, ce qui nous obligeait à faire des ramassages très coûteux. Un arrêté municipal a été pris dans ce sens et il faut savoir que déposer des poubelles de gravats ou autres « monstres » à un endroit non autorisé, c'est une amende de 750 euros, alors je crois qu'il vaut mieux faire quelques kilomètres et respecter ce faisant notre si bel environnement. Je vous souhaite à tous une très bonne année 2010. A l'an que ven. Sigaloisement votre.

ETAT CIVIL

Chers Amis

Un rappel de la loi nous contraint à changer nos habitudes. Jusqu'à présent, l'annonce de l'Etat Civil dans le Sigalenc se faisait spontanément, par le bouche à oreille du village, et les événements familiaux étaient annoncés sans formalités particulières.

L'association des Mairies nous rappelle que l'article 9 du Code Civil concernant la protection de la vie privée s'oppose à la publication de données de l'Etat Civil, y compris en vue d'une action de communication municipale.

Le consentement écrit des principaux intéressés (parents, époux,...) est nécessaire et doit être déposé en Mairie.

Un formulaire, que vous trouverez à la page suivante, est donc désormais à votre disposition à la Mairie et à l'Agence Postale Communale, pour vous permettre de nous communiquer les événements que vous souhaitez faire connaître à tous.

Nous espérons que vous serez nombreux à vous plier à cette formalité qui permettra à notre Sigalenc de rester le trait d'union entre tous les Sigalois d'ici et d'ailleurs....

NAISSANCES

- *Nûr-Eugénie MICHEL-PAJUS née le 04 décembre 2009 à 8h40*
fille de Tiphaine HUBER et Frédéric MICHEL-PAJUS, petite-fille d'Annie PAJUS et de Jean-Paul MICHEL
- *Soren DAVIN-NIASSE né le 24 décembre 2009*
fils de Vanessa NIASSE-GOULNIK et de Thomas DAVIN, frère d'Aloïs, petit-fils de Sandrine et Yves GOULNIK

DECES

- *Marie-Françoise HERON, mère de Jean-Benoît, grand-mère de Violette, Léo, Héloïse*

Remarque à l'attention des personnes ayant une attache avec Sigale et qui résident à l'étranger :
Si vous désirez recevoir le Sigalenc par courrier électronique, vous êtes priés de le faire savoir auprès de la secrétaire de mairie. Votre exemplaire papier sera de toute façon conservé à la mairie où vous pourrez en disposer.

Formulaire

Etat civil SIGALENC

Je soussigné

.....demand
e l'annonce dans le SIGALENC de
l'événement suivant :

☐ **Naissance**

☐ **Mariage**

☐ **Décès**

☐ **Identité**

.....
.....
.....

☐ **Date**

.....
..

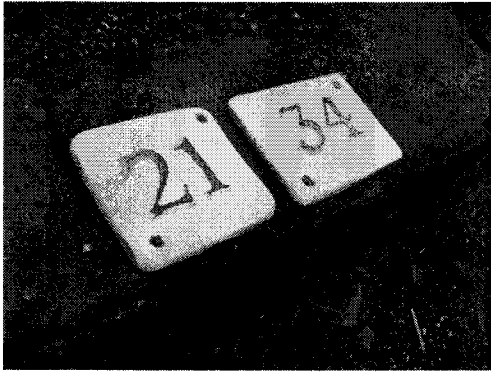
☐ **Etat Civil (fils(le) de**

.....
.....**petit(e)**
fils(le) de
.....
.....)

Date

Signature

Les plaques de rues



Vous avez peut être remarqué les plaques de rues dont le village s'est doté et dont déjà deux exemplaires figurent sur la place. Elles vont, dans l'année qui vient, être généralisées à toutes les rues et peuvent, si vous le souhaitez, être déclinées en version individuelle portant le numéro de votre maison.

Si vous souhaitez en avoir un aperçu, un exemplaire sera disponible en mairie vers la fin du mois de janvier. Si vous souhaitez qu'elle soit posée sur votre maison, merci de venir en faire la demande en mairie.

Le repas des anciens

Le désormais traditionnel « Repas des Anciens » offert conjointement par Marino et Alain du restaurant « le village » et la mairie a eu lieu le samedi 16 Janvier 2010 à midi.

Tous, Anciens et Anciennes, ont partagés ce repas de la convivialité et de l'amitié avec les amis du village .Ce fut l'occasion de quelques heures de bonne humeur, autour d'une bonne daube mitonnée par Marino.

Quelques projets

L'hiver étant donc cette année encore bien froid et neigeux, une sortie de printemps s'imposera. Elle nous conduira le samedi 15 mai à Aix en Provence, ville propice à satisfaire les amoureux (ses) des vieilles pierres, des fontaines et de la peinture, et ceux et celles des marchés, celui d Aix étant un des plus beaux du genre ...

Le départ en bus aura lieu vers 07 H 30 du village, et bien sûr, nous fixerons un rendez-vous à Nice pour celles et ceux qui nous y rejoindront. Tenez-vous au courant auprès de la mairie ou du site Sigale.fr

Après Aïda l'an passé, c'est encore de la musique que nous proposerons à nos jeunes du village pour clôturer leur année scolaire. C'est Mozart Opéra Rock qui semble avoir la faveur du jeune public. Faites savoir en mairie si vous êtes intéressés par une sortie au Palais Nikaïa le 5 ou le 6 Juin. Nous pouvons organiser un bus au départ du village et obtenir des tarifs groupes préférentiels.

Enfin, il n'aura échappé à personne que cette année est celle du cent-cinquantième anniversaire du rattachement du Comté de Nice à la France !

Quel que soit notre attachement aux traditions et au patrimoine de la longue période sarde, le rattachement à la France de Napoléon III, puis de la République reste l'acte fondateur de notre société d'aujourd'hui et nous avons bien l'intention de le commémorer comme il se doit.

Notre position de village frontière nous offre pour cela un lieu emblématique : le Vieux Pont de Sigale sur l'Estéron fût cette frontière.

Il accueillera donc le samedi 17 Avril vers midi, tous ceux qui veulent avec nous porter un toast au choix qui avait été fait les 15 et 16 Avril 1860 par les 118 Sigalois qui votèrent unanimement oui au rattachement.

Si on chantait, si on chantait, si on chantait, la la la la

Un petit groupe amical et musical se reforme, autour d'un programme de vieilles chansons françaises traditionnelles et de chants de nos montagnes.

Une première réunion informelle a déjà réuni quelques personnes, la prochaine aura lieu le samedi 30 janvier à 15 heures dans l'ancienne école.

Vous êtes toutes et tous bienvenus, avec vos textes ou partitions si vous en avez, ou tout simplement avec l'envie de partager un petit moment d'harmonie.

Retour sur images

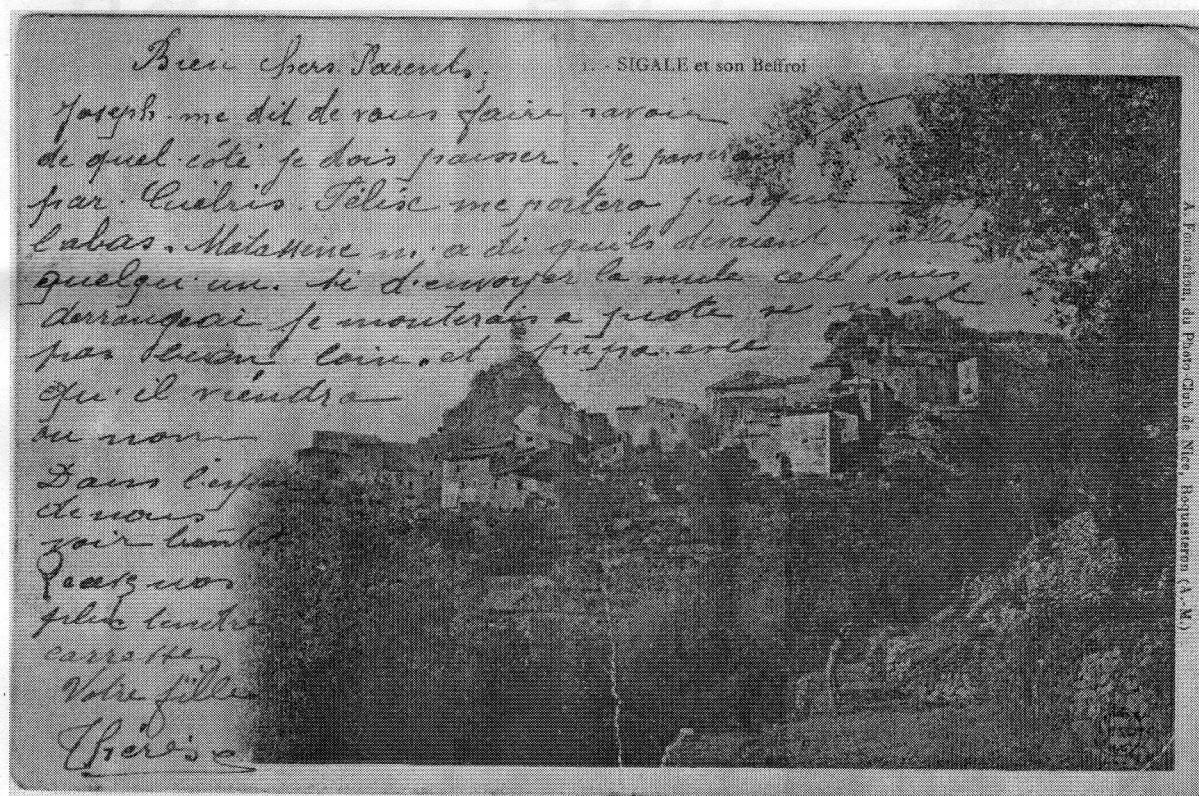
Cela fait maintenant un siècle que la photographie accompagne les événements quotidiens ou exceptionnels de notre vie.

Le village raconté par les photographies, voilà une idée qui a fait son chemin depuis l'exposition de 1999 pour laquelle la précédente municipalité avait rassemblé et exposé une centaine d'images pour le plaisir de tous.

C'est à un travail un peu plus fouillé que nous vous proposons d'adhérer aujourd'hui : nous aimerions mettre en place un groupe « d'anciens » qui se charge de recueillir, de scanner et d'archiver numériquement les photos anciennes ainsi que d'utiliser leurs souvenirs et leur connaissance de la vie du village pour les commenter et légender.

Pour cela, la mairie s'est dotée d'un ordinateur et d'un scanner qui vont être installés dans l'ancienne école, lieu hautement emblématique et propice à ranimer les souvenirs, mais aussi chauffé et assez spacieux pour permettre à un groupe de personnes de se rassembler autour d'une table et de mener ce travail à bien.

Son but ? Outre l'importance de ne pas laisser les visages et événements s'effacer de nos mémoires, cette photothèque numérique pourrait à terme être mise à la disposition de tous, soit sous forme d'un DVD, soit, rêvons un peu, sous la forme plus noble d'un livre qui nous raconte le village en images, pour commencer ...



Nous faisons donc appel à la bonne volonté de chacun : comme vous l'avez fait pour l'exposition de 1999, merci de faire savoir si vous détenez des photographies anciennes et de nous les prêter pour quelques temps. Nous nous engageons à vous les restituer dès qu'elles seront archivées. Mais surtout si vous avez un peu de temps et de bonne volonté à consacrer à ce travail de mémoire, manifestez-vous auprès de la mairie et nous vous informerons des rendez-vous.

Ruines

Dans un souci de garantir la sécurité des biens et des personnes, Monsieur le Maire et moi-même, avons procédé à un premier inventaire des constructions au sein du village qui présentent des désordres structurels et qui par leur situation géographique n'offrent plus les garanties nécessaires au maintien de la sécurité publique.

L'inventaire a porté sur des bâtiments et sur des constructions en ruine ou menaçant de l'être. Cela nous a permis de constater au fil des rues, la présence entre autres, de murs de grande hauteur, de toitures effondrées ou bien de caves à ciel ouvert qui sont autant de pièges pouvant se refermer aussi bien sur le simple passant que sur des jeunes explorateurs en herbe.

Il est vrai que certaines de ces ruines font partie de la mémoire collective des Sigalois. Beaucoup de souvenirs, pour les plus vieux comme pour les plus jeunes, sont attachés à ces vieilles pierres qui nous entourent et qui nous ramènent à un temps plus ancien où ce mur, cette voûte ou cette grange avaient leur raison d'être et toute leur place. Mais elles remémorent aussi à certains, des activités oubliées et des visages de personnes aujourd'hui disparues.

Cependant, la relative solidité apparente de ces ruines ne garantit pas la sécurité publique.

De ce fait, un certain nombre ont été recensées et leurs propriétaires vont recevoir un courrier en application du code de la construction et de l'habitation Art. R 511-1 L 511-1 1 511-2. Celui-ci les invite dans un délai fixé par le Maire à présenter leurs observations et leurs solutions pour remédier à cet état. Il paraît évident qu'aucun risque ne peut-être encouru et que la mise en sécurité ou la destruction de ces ruines demeurent une priorité.

Monsieur le Maire et moi-même sommes à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous invitons les propriétaires qui seront concernés par cette mesure à nous contacter afin de pouvoir en discuter et ainsi trouver la solution la mieux adaptée.

Je vous en remercie par avance. Philippe BRUNET

Démarches administratives pour travaux

	DECLARATION PREALABLE	PERMIS DE CONSTRUIRE	PAS DE FORMALITE AU TITRE DE L'URBANISME
Changement de destination	Sans travaux. Avec des travaux qui ne modifient ni les structures porteuses du bâtiment ni sa façade	Avec des travaux qui modifient soit les structures porteuses du bâtiment soit sa façade	
Travaux de ravalement	Tous		
Travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant, sans changement de destination	Toutes modifications de l'aspect extérieur qui ne sont pas soumises à permis de construire	Travaux ayant pour effet de modifier le volume du bâtiment et de percer ou d'agrandir une ouverture sur un mur de façade	
Autres travaux	Transformation de plus de 10 m ² de surface hors œuvre brut (SHOB) en surface hors œuvre nette (SHON)		Murs de soutènement
Piscine	Dont le bassin a une superficie supérieure à 10 m ² et inférieure ou égale à 100 m ² , non couvert ou dont la couverture fait moins de 1.80 m de hauteur au-dessus du sol	Dont la couverture a plus de 1.80 m de hauteur au-dessus du sol quelle que soit sa superficie	Dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 10 m ² , non couvert ou dont la couverture fait moins de 1.80 m de hauteur au-dessus du sol
Création de nouvelles surfaces de plancher	Supérieure à 2 m ² et inférieure ou égale à 20 m ² de SHOB	Supérieure à 20 m ² de SHOB	Inférieure ou égale à 2 m ² de SHOB

UN PARKING A SIGALE : POURQUOI, OU, QUAND, COMMENT ?

Malgré le souhait des « ayatollahs » de l'écologie ou l'envie des « intellos » de tous bords de voir la fin de l'automobile, celle-ci n'est pas pour demain. D'abord parce que le nombre croissant d'actifs résidant dans les villages de l'arrière pays, dont Sigale, nécessite souvent la possession d'un ou deux véhicules par famille. Ensuite, parce que la poursuite du développement du plan « BUS » du Conseil Général n'entraînera pas l'éradication de l'automobile qui restera nécessaire pour les déplacements imprévus, ceux vers les zones non couvertes par les lignes Conseil Général ou pour les..... vacances. Que les autos roulent régulièrement ou pas, il faudra bien et....toujours les garer ! Enfin parce que l'aménagement de la place a supprimé une douzaine de places, sans oublier que le bus de Nice occupe quelques places de voitures et qu'au Cros le stationnement est pour le moins empirique. A titre d'exemple, ce mois-ci, le dimanche 10 au matin, alors que le village n'avait pas connu l'exode du week-end pour cause de neige, ne restaient disponibles que 15 emplacements régulièrement tracés.

Outre la nécessité de garer les voitures et compte tenu de la typographie de Sigale dont les rues ne permettent pas la circulation automobile, il nous paraît judicieux de proposer aux Sigalois des garages qui serviraient non seulement aux voitures mais aussi aux poussettes, vélos et autres brouettes.

La création d'un parking étant admise, il convient d'en choisir le lieu, de définir les modalités de sa réalisation et d'en rechercher le financement.

Dans la deuxième moitié du deuxième mandat de Madame PELLAT, une étude avait été demandée à la D.D.E. pour créer un parking sous l'actuel terrain de jeux et dont l'allée des brouettes en est une timide amorce. La D.D.E. s'est heurtée à la difficulté de rejoindre la R.D.17 et le projet s'est enlisé au fil des mois.

Un autre lieu a été envisagé mais il s'inscrivait sur des terrains dont la commune n'a pas la maîtrise foncière et à nos yeux, il est prématuré de le développer.

Nous proposons donc un troisième projet sur un terrain dont la commune a la maîtrise foncière et qui n'aurait qu'un faible impact paysager.

Jadis, en arrivant de Roquestéron, la route départementale ne décrivait pas l'ample virage qui commence à la croix et se termine au garage du car. A la croix, la route continuait à la place des sept garages (le transformateur EDF était ailleurs), tournait devant le chêne et rejoignait la route actuelle à la hauteur du garage du car.

Au milieu était un vallon.

Ce vallon fut comblé (pour la petite histoire le matériau du comblement provint du terrassement qui permit la construction des garages situés entre la fontaine et l'espace poubelle)

L'idée que nous souhaitons voir creusée est la suivante :

- extraire les matériaux du comblement qui, en surface, correspond à peu près au fer à cheval délimité par les actuelles places de parking, opération relativement aisée et dont la profondeur dépendrait de l'option retenue.

- inscrire à l'intérieur de ce vallon retrouvé un parallépipède en béton complètement enterré ou semi enterré (la déclivité de l'actuel parking permet de retenir l'option la plus favorable) ses fondations s'appuyant sur le bon sol des rives du vallon primitif.

- à l'intérieur de ce parallépipède, créer des emplacements de parkings et/ou des garages mis en location et limiter l'accès souterrain aux seuls locataires

- reconstituer une esplanade sur le toit du parallépipède avec aménagement paysager et maintien d'un nombre plus ou moins élevé d'emplacements de stationnement temporaire.

- solliciter auprès des collectivités territoriales les subventions auxquelles ce projet est éligible et assurer la part communale soit par un emprunt dont les loyers des garages et des emplacements souterrains couvriraient les annuités, soit par la vente de tout ou partie des garages actuels à leurs occupants, l'ancienneté de la présence de ces garages dans le patrimoine immobilier de la commune rendant ces ventes possibles.

Ce projet a été esquissé lors de la séance publique du conseil municipal qui a eu lieu le 13 novembre. Il a été qualifié de pharaonique et d'utopique par des membres influents du Conseil Municipal. Peut être, mais devons nous nous autocensurer et est il interdit d'imaginer ?

A la question que nous posons en titre nous avons développé le pourquoi et nous avons suggéré le où et le comment. Quant au quand, il appartient au Conseil Municipal car le dossier sera long à monter et la réalisation devrait être étalée sur plusieurs exercices.

Le débat est ouvert. Il ne dépend plus de nous (Gilles, Daniel et Jean) de le poursuivre.

N.B. ce texte aurait été plus compréhensible avec un plan. Il ne nous a malheureusement pas été possible d'obtenir de la Mairie le plan du secteur avec les courbes de niveau. Ce plan avait été établi par le cabinet Vallecalle, géomètre DPLG, à la demande de l'adjoint chargé de l'urbanisme dans les années 90.

SIGALE



**Le Maire,
ses Adjoints,
le Conseil municipal
et le personnel du village
vous présentent leurs
meilleurs vœux pour la
nouvelle année 2010.**